

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept janvier à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-06

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES NECESSAIRES A LA CESSION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 120 M2 A LA COMMUNE DE SIVERGUES AINSI QUE LES SERVITUDES DE TREFONDS ET DE PASSAGE NECESSAIRES A LA DESSERTTE ET A LA MAINTENANCE DU RELAIS PROJETE PAR LA SOCIETE « FREE TELEPHONIE»

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 32

**Présents :**

APT : M. André LECOURT, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, M. Frédéric SACCO, Mme Laurence GREGOIRE, M. Henri GIORGETTI, Mme Marie-Christine KADLER

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Laurence LE ROY, Mme Corinne PAÏOCCHI

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Aline SALVAUDON

MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC

MÉNARBES : M. Patrick MERLE

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL

ST PANTALÉON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE

VIENS : Mme Mireille DUMESTE

**Absents excusés :**

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle VICO, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Laurent DUCAU, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Frédéric NERVI

BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE

BUOUX : M. Philippe ROUX

GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

LIoux : M. Francis FARGE

ROUSSILLON : M. André BONHOMME

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations de :**

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Didier PERELLO

SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180117-2018-06-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2018  
Date de réception préfecture : 19/01/2018

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le cadastre de la commune de Sivergues,

**Vu**, le projet présenté par la société « Free mobile » pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile et de liaison Internet,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a acquis sur la commune de Sivergues, pour la création de la station de traitement des eaux usées domestiques du village, la parcelle C 180 d'une superficie cadastrale de 2 000 m<sup>2</sup>.

Il expose la demande de la commune de Sivergues de se voir céder une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>, prélevée sur cette parcelle et destinée à l'implantation d'une antenne relais de la société «Free mobile».

Il explique que la desserte de l'ouvrage ainsi créé par les réseaux EDF et FO, de même que la nécessité d'y accéder pour effectuer sa maintenance, imposeront de surcroît la concession de servitudes de tréfonds et de passage dans l'emprise du chemin desservant la station d'épuration (lequel restera propriété de la CCPAL).

Il propose que, à titre de compensation des servitudes concédées sur le domaine privé de la CCPAL, soit créé un point d'alimentation électrique en attente, permettant en cas de nécessité le renforcement de l'alimentation électrique de la station d'épuration de Sivergues.

Il demande aux membres du Conseil de délibérer pour l'autoriser à signer les actes nécessaires :

- à la cession pour l'Euro symbolique à la commune de Sivergues d'une surface d'environ 120m<sup>2</sup>, prélevée sur la parcelle C 180 et destinée à l'implantation d'une antenne relais de la société « Free mobile », étant entendu que la commune de Sivergues supportera les frais liés à la passation de l'acte (division parcellaire comprise),

- à la concession des servitudes de tréfonds et de passage, nécessitées par la desserte et la maintenance de l'ouvrage de « free mobiles », lesdites servitudes étant concédées moyennant la possibilité, à titre d'indemnisation forfaitaire et sous réserve de faisabilité technique, de raccordement de la STEP au réseau électrique, de même qu'à la fibre optique, à partir des installations créées pour l'antenne relais.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité,**

**Autorise**, aux conditions explicitées ci-dessus, le Président à signer les actes nécessaires à la cession à la commune de Sivergues d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup> prélevée sur la parcelle C 180 appartenant à la Communauté de Communes, de même que la concession des servitudes de tréfonds et de passage nécessitées par la desserte et la maintenance de l'antenne-relais de téléphonie mobile et de liaison internet à haut débit que la société «Free mobile» envisage de créer sur le terrain ainsi désigné.

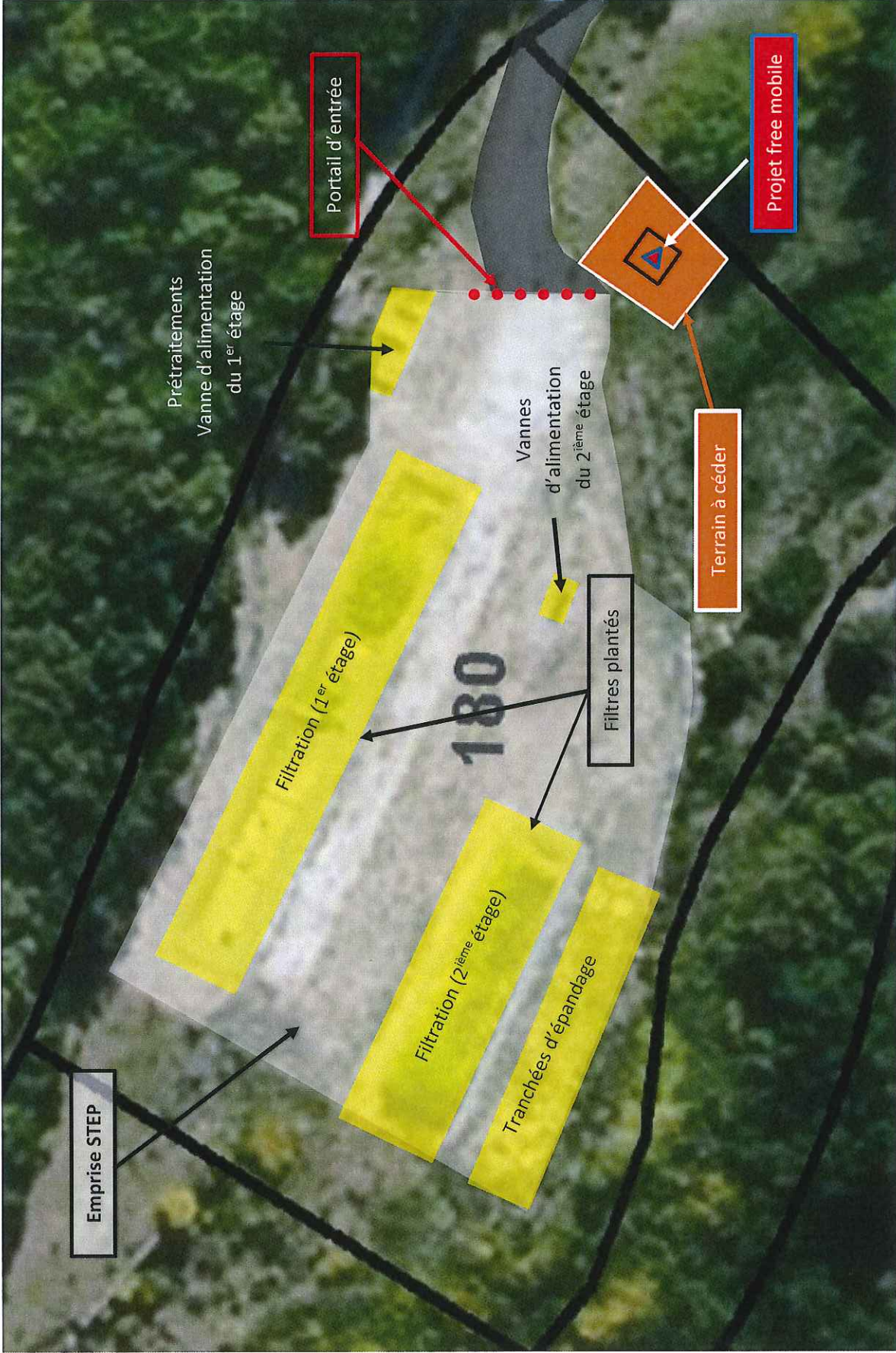
**Dit**, que la commune de Sivergues, les concessionnaires des réseaux et la société « Free mobile » supporteront, chacun pour ce qui le concerne, les frais nécessaires à l'établissement des actes de mutation et d'établissement des servitudes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180117-2018-06-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2018  
Date de réception préfecture : 19/01/2018



Projet de création d'un relai de téléphonie et de communication Internet Haut Débit à Sivergues

### Plan de situation

